

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 27 (Rect)

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 19 TER

Après le mot :

« utilisateurs »,

rédigé ainsi la fin de cet article :

« d'organismes génétiquement modifiés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.